

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-1-7

1^{ère} Commission

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

Service instructeur

Pôle mobilité sécurité routière

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2021

Résumé : Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité européenne d'Alsace contribue à l'amélioration de la sécurité routière sur les voies dont elle a la compétence et concernant la mobilité des alsaciennes et alsaciens. Ces interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier, la mobilité ou dans le cadre d'actions en direction des usagers de la route et des transports, dont les comportements souvent inadaptés demeurent le principal facteur d'accidents de la circulation. Le montant total des subventions à des associations pour des actions de prévention représente une enveloppe de 40 000 € inscrite au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé que, pour mener à bien ces actions auprès du public, la Collectivité européenne d'Alsace conclue des partenariats avec des associations : le comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin pour des actions de prévention à destination du grand public et Vélo emploi, Comité d'Action Deux Roues 67, la Maison du Vélo et CADRes Mulhouse pour les actions « vélo » dans les collèges.

1) Protocole d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec le comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin

Dans le cadre du plan d'actions pour 2021, il est proposé de poursuivre des actions et des séances de sensibilisation à la sécurité routière (sous réserves des éventuelles restrictions sanitaires liées à la COVID 19) :

- dans des établissements scolaires, les collèges qui sollicitent une action de sensibilisation, le lycée hôtelier d'Illkirch-Graffenstaden ;

- pour les travailleurs dans les ESAT ;
- les seniors.

De poursuivre les animations de prévention « grand public » dans le point accueil instauré à Wissembourg en partenariat avec les acteurs locaux en 2020, et à déployer ce type d'initiative en fonction des opportunités en 2021.

D'autre part, l'association La Prévention Routière mène des actions de sensibilisation lors d'événementiels nationaux ou locaux (par exemple des opérations « capitaine de soirée » en faveur des jeunes avec la désignation d'un conducteur sobre pour ramener ses amis en toute sécurité), et demeure un centre de ressources au profit des Communes et des enseignants par la mise en place de documentations et de logiciels spécifiques à l'éducation routière.

Afin de conforter l'activité de cette association et de marquer l'implication de la Collectivité dans l'amélioration des comportements pour réduire les risques routiers, il est proposé de décider d'attribuer au comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin une subvention de fonctionnement de 8 900 € et d'approuver les termes du projet de convention annuelle à conclure pour 2021 avec cette association, tel qu'annexé au présent rapport, concernant l'ensemble des actions de prévention et de formation à la sécurité routière.

2) Protocole d'attribution de subventions et d'approbation de projets de 3 conventions à conclure avec des associations « vélo »

Depuis plusieurs années, la Collectivité soutient financièrement les associations Vélo Emploi et CADR67 en leur attribuant une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer leurs engagements dans les actions conduites par ces associations afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture. Ainsi, les associations interviennent dans certains collèges durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens des associations.

Ces actions consistent à contrôler l'état des vélos des collégiens, fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route. Chaque cycliste se voit remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, est renseignée pour chaque établissement visité. Ainsi, le suivi annuel de près de plus de 40 collèges bas-rhinois permet d'historiser l'évolution du parc vélo des collégiens et contribue à son amélioration d'année en année.

Dans le cadre de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'étendre l'action « Vélo-sécurité » du Bas-Rhin à 7 collèges et 2 sites départementaux haut-rhinois.

Après échanges avec les acteurs du territoire, les associations la Maison du Vélo et CADres Mulhouse ont été retenues par la collectivité pour intervenir sur le secteur de Mulhouse afin d'effectuer le contrôle technique de vélos. Le périmètre d'intervention et le nombre de collèges concernés pourra être élargi en 2022 après consolidation d'une doctrine CeA en la matière.

Pour l'année 2021, il est proposé que les associations Vélo Emploi, CADR67, la Maison du Vélo et CADres Mulhouse interviennent dans 54 collèges et 2 sites CeA suivants :

Association Vélo Emploi	23 collèges du Bas-Rhin
Territoire Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg	Brumath, Drusenheim, Herrlisheim, Hoerdt, Seltz, Soufflenheim, Soultz-Sous-Forêts et Wissembourg
Territoire Eurométropole de Strasbourg	La Wantzenau et Souffelweyersheim
Territoire Ouest Alsace – Saverne – Molsheim	Dettwiller, Duttlenheim, Hochfelden, Marlenheim, Molsheim Bugatti, Rosheim, Sarre-Union, Saverne Poincaré et Wasselonne
Territoire Centre Alsace	Barr, Benfeld, Heiligenstein et Rhinau

Association CADR67	19 collèges du Bas-Rhin
Territoire Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg	Schweighouse Sur Moder
Territoire Eurométropole de Strasbourg	Bischheim Le Ried, Eckbolsheim, Eschau, Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden Parc, Mundolsheim, Schiltigheim Leclerc Et Rouget De Lisle, Strasbourg Hans Arp, Robertsau et Vendenheim
Territoire Ouest Alsace – Saverne – Molsheim	Mutzig
Territoire Centre Alsace	Chatenois, Erstein, Gerstheim, Obernai Europe, Selestat Beatus Rhenanus et Jean Mentel

Auxquels il faut ajouter 5 autres collèges qui restent à définir pour compléter le programme 2021

Association La Maison du Vélo	4 collèges et 1 site CeA du Haut-Rhin
Territoire Agglomération de Mulhouse :	Collèges : Mulhouse (Bel Air, Jean Macé, Bourtzwiller) et Riedisheim Site CeA : Territoire de Solidarité à Mulhouse

Association CADRes Mulhouse	3 collèges et 1 site CeA du Haut-Rhin
Territoire Agglomération de Mulhouse :	Collèges : Kingersheim, Mulhouse Saint-Exupéry et Wittenheim Marcel Pagnol Site CeA : Espace solidarité Drouot à Mulhouse

Ces interventions se dérouleraient selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Pôle Mobilités de la CeA, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés. En fonction de la situation sanitaire et de l'avis des chefs d'établissement, le programme ainsi que les sites identifiés pourront être amenés à évoluer.

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication de la CeA dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par ces quatre associations, il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement de :

- 13 000 € à Vélo Emploi pour l'année 2021 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'association, tel qu'annexé au présent rapport.
- 13 100 € à CADR67 pour l'année 2021 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'association, tel qu'annexé au présent rapport.
- 2 778 € à la Maison du Vélo de Mulhouse pour l'année 2021 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'association, tel qu'annexé au présent rapport.
- 2 222 € à CADRes Mulhouse pour l'année 2021 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'association, tel qu'annexé au présent rapport.

Le montant total de ces subvention représente une enveloppe de 40 000 € inscrite au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les versements seront effectués par prélèvements sur l'opération P082O008, chapitre 65 – nature 65748 – fonction 843 du budget 2021 de la CeA.

Ce rapport et la délibération ont été soumis à l'avis des Commissions suivantes :

- Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités
- Commission Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg
- Commission Ouest Alsace – Saverne – Molsheim
- Commission Eurométropole de Strasbourg
- Commission Centre Alsace
- Commission Agglomération de Mulhouse

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association La Prévention Routière pour l'année 2021 et d'attribuer une subvention de fonctionnement (versement unique) de 8 900 € en 2021 à cette association ;

- approuver le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association Vélo Emploi pour l'année 2021 et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 13 000 € en 2021 à cette association ;
- approuver le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2021 et d'attribuer une subvention de fonctionnement (versement unique) de 13 100 € en 2021 à cette association ;
- approuver le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association la Maison du Vélo de Mulhouse pour l'année 2021 et d'attribuer une subvention (versement unique) de fonctionnement de 2 778 € en 2021 à cette association ;
- approuver le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association CADRes Mulhouse pour l'année 2021 et d'attribuer une subvention de fonctionnement (versement unique) de 2 222 € en 2021 à cette association ;
- approuver les termes des cinq projets des conventions à conclure entre la CeA et respectivement les associations La Prévention Routière, Vélo-Emploi, CADR 67, la Maison du Vélo de Mulhouse et CADRes Mulhouse ;
- m'autoriser à signer ces cinq conventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY